



# **Commission des Forêts d'Afrique Centrale**

*Une dimension régionale pour la conservation  
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

## **SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

Libreville, République Gabonaise, 9 juillet 2022.

### **COMMUNIQUE FINAL**

Sur invitation de **Monsieur Jules Doret NDONGO**, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun et Président en exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), une session extraordinaire du Conseil des Ministres en charge des Forêts et/ou l'Environnement des pays membres de la COMIFAC s'est tenue le 9 juillet 2022 à Libreville en République Gabonaise. Cette session du Conseil des Ministres se tenait en marge de la 19<sup>ème</sup> Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Elle a été précédée les 6 et 7 juillet 2022 par la réunion du segment des Experts.

Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tchad et Sao Tomé et Príncipe. Y ont également pris part la CEEAC et la Facilitation de la République Fédérale Allemande du PFBC.

La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par quatre allocutions : celle de M. Christian RUCK, Facilitateur de la République Allemande du PFBC, de son Excellence Honoré TABUNA, Commissaire en charge de l'Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural de la CEEAC, de M. Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun et Président en exercice de la COMIFAC, et le Discours d'ouverture de M. Lee WHITE, Ministre des Eaux, de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres de la République Gabonaise.

Tout d'abord, le Facilitateur de la République Allemande du PFBC a rappelé les grandes conclusions de la 19<sup>ème</sup> réunion des parties du PFBC qui célèbre aussi le 20<sup>ème</sup> anniversaire du Partenariat. Il a salué la précieuse contribution des Ministres et autorités en charge des forêts et de l'environnement aux travaux dont l'un des résultats saillants est la mise en place d'un groupe de travail qui sera chargé de la mobilisation des financements internationaux en faveur de la protection et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale. Il a émis le vœu que ce groupe de travail regorge d'experts de haut niveau au niveau international et soit représentatif de toutes les parties prenantes incluant les opérateurs économiques, les institutions financières et celles de recherche. Il a déploré que sur la multitude des fonds existant au niveau international, très peu bénéficie aux pays d'Afrique centrale. Il a réitéré l'engagement de la facilitation du PFBC à œuvrer davantage à travers le Fair Deal pour la mobilisation des financements au profit de la sous-région. Il a exhorté les Ministres et autorités politiques des pays membres de la COMIFAC à s'impliquer dans la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement des pays d'Afrique centrale.

Prenant la parole, le Commissaire en charge de l'Environnement, Ressources Naturelles, Agriculture et Développement Rural de la CEEAC s'est félicité de la tenue de cette session extraordinaire du Conseil des Ministres de l'institution spécialisée de la CEEAC qui permettra d'examiner les questions prioritaires relatives à la vie de la COMIFAC. Il s'est appesanti sur l'importance que revêt le secteur forêt-environnement en raison de sa contribution au

renforcement de l'intégration sous-régionale en matière de conservation et de gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers. Poursuivant son propos, il a souligné que la CEEAC envisage conformément à la Décision 08 de doter la COMIFAC de moyens techniques et adéquates afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle. Il a souhaité l'implication du groupe d'experts finances et banques mis en place par la CEEAC.

Le Président en exercice de la COMIFAC, prenant la parole a invité l'assistance à observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Raymond NDOMBA NGOYE, ancien Secrétaire Exécutif de la COMIFAC décédé le 18 juin 2022. Il s'est réjoui de la tenue de cette session en présentiel un an après la prise de fonction de la nouvelle équipe dirigeante. Poursuivant son propos, il a rappelé les points à l'ordre du jour conformément aux dispositions de l'article 11 du Traité instituant la COMIFAC. Aussi, a-t-il relevé que cette session marquera une étape importante de la vie de la COMIFAC dont la survie est tributaire de la mise en œuvre effective des résolutions qui seront issues de cette session. Avant de clore son propos, il a renouvelé la gratitude du Cameroun à ses pairs pour avoir répondu favorablement à son invitation ainsi qu'à la facilitation allemande du PFBC d'avoir permis la tenue de cette session en marge de la RdP 19. Dans cette même veine, il a adressé ses déférents remerciements à la République Gabonaise et à son Illustre **Chef de l'Etat, son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, d'avoir accepté d'abriter ces assises à Libreville.

Après avoir souhaité la bienvenue à ses pairs, le Ministre des Eaux, de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres de la République Gabonaise a remercié la COMIFAC d'avoir porté son choix sur le Gabon pour la tenue de cette session extraordinaire. Il s'est réjoui du démarrage effectif du partenariat à l'issue de la RdP 19 du PFBC qui pour lui, marque un nouveau départ dans la coopération entre la sous-région et les partenaires. Il a émis le vœu que l'engagement des partenaires à travers le Fair Deal permettra à la sous-région d'engranger des financements en faveur de la protection et de la gestion durable des forêts d'Afrique centrale. C'est sur cette note d'espoir qu'il a souhaité pleins succès aux travaux et a déclaré ouverte la session extraordinaire du Conseil des Ministres.

Après la cérémonie protocolaire, le rapport de la réunion du segment des Experts a été présenté par Monsieur Jacques MOULOUNGOU, Coordonnateur National COMIFAC du Gabon.

En séance à huis clos, le Président du Conseil a procédé à la vérification du quorum qui a été jugé atteint. Le bureau, mis en place pour la conduite des travaux, a été constitué comme suit :

- **Président : Monsieur Jules Doret NDONGO**, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun
- **Vice-Président : Monsieur Emmanuel NDORIMANA**, Secrétaire Permanent du Ministère de l'Environnement de l'Agriculture et de l'Elevage de la République du Burundi
- **1<sup>er</sup> Rapporteur : Pr Lee WHITE**, Ministre des Eaux, de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres de la République Gabonaise
- **2<sup>ème</sup> Rapporteur : Monsieur Amit IDRIS**, Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche de la République Centrafricaine

Par la suite, les Ministres ont pris acte du rapport du segment des Experts et examiné les points inscrits à l'ordre du jour. Au terme des échanges, ils ont pris les décisions et recommandations suivantes :

**1. S'agissant de la mobilisation des financements de Glasgow en soutien à la COMIFAC et aux pays d'Afrique centrale,**

Les ministres ont :

- i. adopté l'option 3 portant sur le choix d'une Banque panafricaine de développement ou une banque de portée sous-régionale comme structure de gestion de fonds annoncés. A cet effet, Ils ont retenu la Banque Africaine de Développement conformément à la Déclaration de Tunis de 2008 ;

- ii. adressé leur gratitude à la BAD pour son engagement à abriter la deuxième phase du PACEBCo ;
- iii. invité les pays qui n'ont pas encore signé la lettre d'engagement sollicitée par la BAD pour la phase 2 du PACEBCo de le faire ;
- iv. invité les pays à présenter la COMIFAC auprès des bailleurs de fonds et des partenaires comme la porte d'entrée et la structure responsable de référence en matière d'exécution des programmes et projets sous-régionaux dans le secteur forêts et environnement en Afrique centrale, conformément à la décision N° 08/CEEAC/CCEG/XI/21 du 30 juillet 2021 portant mise en place et fonctionnement des institutions spécialisées de la CEEAC ;
- v. instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de conclure un Mémorandum d'Entente avec le Cabinet Southbridge pour l'accompagnement de la COMIFAC dans la mobilisation des financements internationaux en raison de son expertise en la matière ;
- vi. invité les pays qui ne l'ont pas encore fait, à désigner les Experts nationaux pour la mobilisation des financements annoncés à Glasgow.

## **2. Sur la situation financière et le point sur les contributions égalitaires et des dettes de la COMIFAC,**

Les Ministres ont ;

- i. exprimé leurs vives préoccupations sur la situation financière alarmante de l'institution et souligné la nécessité d'agir au plus vite ;
- ii. félicité le Cameroun qui est à jour de ses contributions jusqu'à 2022 et la RDC qui a payé plus de la moitié de ses arriérées de contributions, soit 500 000 USD ;
- iii. invité les pays membres à s'acquitter des contributions égalitaires 2022 ainsi que des arriérés afin de garantir le bon fonctionnement de l'institution ;
- iv. instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de veiller à l'application des dispositions de l'article 20 paragraphe 4 du Traité sur la perte du droit de vote ainsi que tout appui des partenaires de la COMIFAC, conformément à leur résolution prise lors de la Session extraordinaire de mai 2016 à Kinshasa
- v. soutenu la nécessité pour la CEEAC d'appuyer davantage la COMIFAC pour lui permettre de développer des programmes et projets avec des impacts qui résolvent les problèmes réels des populations ;
- vi. invité les pays membres à impliquer les Experts des Ministères en charge des Finances et ceux des Ministères en charge des Relations Extérieures dans la mobilisation des ressources financières (internes, externes et novatrices) ;
- vii. instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de veiller à la tenue des sessions du Conseil des Ministres avant la planification budgétaire dans les pays membres pour la prise en compte de leurs contributions égalitaires dans les budgets nationaux ;
- viii. mandaté le Président en exercice à adresser en concertation avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC une correspondance à ses pairs devant servir de plaidoyer auprès de leur hiérarchie en vue de la mobilisation des contributions égalitaires.

## **3. Concernant le Rapport annuel 2021 de la COMIFAC,**

Les Ministres ont :

- i. adopté le rapport annuel 2021 ;
- ii. félicité l'équipe du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour les activités réalisées dont le taux de réalisation estimé à 58% illustre les bonnes performances de l'institution en dépit de la situation financière difficile qu'elle rencontre ;
- iii. renouvelé la gratitude de la COMIFAC aux partenaires au développement pour leurs appuis constants pour la mise en œuvre du Plan de convergence ;
- iv. invité les partenaires au développement à renforcer leurs appuis pour soutenir davantage les efforts des pays membres de la COMIFAC, dans le secteur forêts et environnement, conformément à la résolution 54/214 du 1<sup>er</sup> février 2000 de l'Assemblée Générale des

Nations Unies.

**4. S'agissant du Plan de Travail Annuel Budgétisé 2022 de la COMIFAC,**

Les Ministres ont :

- i. adopté le Plan de Travail Annuel Budgétisé 2022 ;
- ii. exhorté les partenaires au développement à appuyer le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans la mise en œuvre de ce plan.

**5. S'agissant du projet de Budget annuel 2022 de la COMIFAC,**

Les Ministres l'ont approuvé.

**6. Concernant le Rapport d'audit des états financiers et comptables 2018 et 2019 de la COMIFAC,**

Les Ministres ont :

- i. approuvé les rapports d'audit financier et comptable et les rapports de contrôle interne du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour les exercices 2018 et 2019 ;
- ii. instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC de prendre des mesures et actions urgentes pour la mise en application des recommandations issues de l'audit.

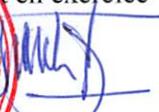
**7. Relativement au 3<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la COMIFAC,**

Les Ministres ont :

- i. proposé les dates des 4 et 5 décembre 2022 pour la tenue dudit Sommet à Kinshasa en RDC dans l'attente d'une correspondance officielle de la RDC confirmant cette proposition ;
- ii. validé le projet d'ordre du jour actualisé ;
- iii. instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'appuyer la Présidence en exercice et le pays hôte dans l'organisation dudit Sommet.

Au terme des travaux, le Conseil des Ministres a exprimé sa profonde gratitude à son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise et à son Gouvernement pour l'organisation réussie de la Session Extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC.

Fait à Libreville, le 9 juillet 2022

Pour le Conseil des Ministres,  
Le Président en exercice  
  
Le Président  
en Exercice  
Jules Doret NDONGO

